

- LEGENDE
- DOONNEES GENERALES
- perimetre du secteur du village
 - parcellaire
 - no de parcelle
- ZONES D'AFFECTATION
- zone de centre
 - zone de centre à prescriptions spéciales
 - zone d'installations (para-joublues)
 - zone d'installations (para-joublues) à prescriptions spéciales
 - zone de verdure
 - zone agricole
 - zone protégée des couloirs de la Venoge et du Veyron (indicative)
 - aire forestière (indicative)
 - aire forestière selon constatation de nature du 5 septembre 2008
- AIRES
- aire de verger
 - aire de jardin
 - aire de cour et dégagement
 - aire d'accès
 - aire de construction
- DOONNEES RELATIVES AU BÂTI
- no du bâtiment
 - bâtiment existant à conserver
 - monument d'importance régionale (selon recensement architectural, note 2)
 - bâtiment intéressant au niveau local (selon recensement architectural, note 3)
 - bâtiment bien intégré (selon recensement architectural, note 4)
 - bâtiment existant
 - bâtiment sous-sol existant
 - bâtiment à démolir obligatoirement en cas de nouvelle construction
 - surface de plancher déterminante (SPd)
 - mur ou muret à conserver
 - liaison piétonne à renforcer
- PERIMETRES REGIS PAR LE PLAN D'AFFECTATION CANTONAL N°284 (PAC VENOGES) (INDICATIFS)
- perimetre 1 (cours d'eau le Veyron) (indicatif)
 - perimetre 2 (indicatif)
 - perimetre 3 (indicatif)
- AIRES DE DANGERS NATURELS
- aire d'interdiction, exposée à un danger de forte intensité
 - aire de réglementation, exposée à un danger d'intensité moyenne ou faible
- LIMITES DES CONSTRUCTIONS
- existantes
 - abrogées
 - nouvelles
- RECENSEMENT ARCHITECTURAL
- monument d'intérêt régional (note 2) / objet d'intérêt local (note 3) / objet bien intégré (note 4)
 - bâtiment remarquable (note 2) / intéressant (note 3) / bien intégré (note 4)

COMMUNE DE LA CHAUX
PLAN GENERAL D'AFFECTATION, SECTEUR DU VILLAGE
COORDONNEES GEOGRAPHIQUES : 526'000, 163'100
ECHELLE 1/1000

APPROUVE PAR LA MUNICIPALITE DANS LA SEANCE DU 11 AVRIL 2016
LE SYNDIC :
LA SECRETAIRE :
SOUIS A ENQUETE PUBLIQUE DU 19 MAI 2016 AU 13 JUIN 2016
LE SYNDIC :
LA SECRETAIRE :
ADOPTÉ PAR LE CONSEIL GENERAL DANS LA SEANCE DU 23 MARS 2017
LA PRESIDENTE :
LA SECRETAIRE :
MODIFICATIONS APPROUVEES PAR LA MUNICIPALITE DANS LA SEANCE DU 7 FEVRIER 2022
LE SYNDIC :
LA SECRETAIRE :
SOUIS A ENQUETE PUBLIQUE COMPLEMENTAIRE DU 12 FEVRIER 2022 AU 13 MARS 2022
LE SYNDIC :
LA SECRETAIRE :
ADOPTÉ PAR LE CONSEIL GENERAL DANS LA SEANCE DU 9 JUIN 2022
LA PRESIDENTE :
LA SECRETAIRE :
MODIFICATIONS POUR APPROBATION APPROUVEES PAR LA MUNICIPALITE
DANS LA SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2023
LE SYNDIC :
LA SECRETAIRE :

APPROUVE PAR LE DEPARTEMENT
Lausanne, le 25 NOV. 2024
LA CHEFFE DU DEPARTEMENT
MISE EN VIGUEUR, LE 25 NOV. 2024

MDarchitecture sàrl
Rue St-Germain 28 B
CH 1030 Bussigny
T +41 22 732 04 32
info@mdarchitecture.ch

Plan de base établi conformément aux données cadastrales du 29 février 2016 fournies par le bureau
COURDESSE & ASSOCIES - Ingénieurs et Géomètres SA - 1504 Corsier
Authentifié le 12 décembre 2023. Signature
(DT 5474-009)

